

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 20 octobre 2020 à 19 heures.

En raison des mesures de distanciation en vigueur pour contrer la propagation de la pandémie de Covid-19, cette séance publique se déroule en visioconférence via l'application Microsoft Teams.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent – district 1
- Marie-Ève Turcotte, membre parent – district 2
- Madame Josée Marc-Aurèle, membre parent – district 3
- Monsieur Gilles Cazade, membre parent – district 4
- Monsieur Normand Boisclair, membre parent – district 5
- Madame Kim Laramée, membre du personnel enseignant
- Madame Lili-Marlène Pernet, membre du personnel de soutien
- Monsieur Christian Descôteaux, membre du personnel – direction d'établissement
- Madame Angèle Latulippe, membre du personnel d'encadrement
- Madame Roukouchi Boicel, membre de la communauté – expertise en gouvernance et éthique
- Monsieur Arnaud Seigle-Gougou, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Francis Lafortune, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Madame Élise Tremblay, membre de la communauté - âgée de 18 à 35 ans

ABSENCE : aucune

PARTICIPENT :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Linda Fortin, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale
- Madame Lyne Arcand, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications
- Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles





Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration sont invités à remplir et signer ce formulaire, puis à le faire parvenir par courrier postal à l'attention de la secrétaire générale d'ici le vendredi 30 octobre 2020.

De plus, les membres du Conseil d'administration sont invités à signer le formulaire d'entente de confidentialité intitulé « Déclaration d'engagement par les administrateurs du Conseil d'administration quant au respect des règles de sécurité de l'information », puis de le faire parvenir par courrier postal à l'attention de la secrétaire générale d'ici le 30 octobre 2020.

## **6. PAROLE AU PUBLIC**

Néant

## **7. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Luc Lapointe invite chaque membre du conseil d'administration à se présenter brièvement.

## **8. POINTS DE DÉCISION**

### Service du secrétariat général et des communications

#### **8.1 Règles de fonctionnement du Conseil d'administration | Adoption**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Les membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes ont été désignés entre le 23 septembre et le 14 octobre 2020 et ils sont entrés en fonction le 15 octobre 2020.

Le Conseil d'administration est composé de quatorze membres, soit cinq parents, quatre employés et cinq membres de la communauté. Un poste d'employé réservé au personnel professionnel non enseignant est vacant. Un membre du personnel d'encadrement ainsi que le directeur général participent aux séances, sans droit de vote.

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) a été modifié et prévoit dorénavant que le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

Pour ce faire, le Comité de gouvernance et d'éthique sera invité à préparer un projet et à le soumettre pour adoption au Conseil d'administration. Le projet de règlement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents et des conseils d'établissement. Ce processus ne pouvait être entrepris avant l'entrée en fonction du Conseil d'administration. Il est prévu qu'il puisse permettre l'adoption de ce règlement lors d'une séance ultérieure.







Sur appel de madame Houpert, chaque membre indique s'il souhaite avoir un mandat de deux ou de trois ans.

**CA-005-10-20** Il est proposé par monsieur Jean-François Lortie :

De désigner les membres suivants à un mandat de deux ans :

- Normand Boisclair, membre parent
- Francis Lafortune, membre de la communauté
- Kim Laramée, membre du personnel
- Angèle Latulippe, membre du personnel
- Josée Marc-Aurèle, membre parent
- Arnaud Seigle-Goujon, membre de la communauté
- Élise Tremblay, membre de la communauté

Les autres membres ont un mandat de trois ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

#### **8.5 Processus annuel de gouvernance et dates des séances pour l'année scolaire 2020-2021**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

Par ailleurs, l'article 193.1 prévoit que le conseil d'administration institue un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

L'article 195 prévoit que les comités doivent tenir au moins trois séances par année scolaire.

Lors d'une séance de travail tenue le samedi 17 octobre 2020, le directeur général a présenté aux membres du Conseil d'administration un « Processus annuel de gouvernance » faisant état des dossiers qu'il est proposé de traiter tout au long de l'année scolaire 2020-2021, ainsi que des dates proposées pour la tenue des séances du conseil d'administration et des comités.

Si ce processus est approuvé, les dossiers ainsi annoncés seront menés à bien par le directeur général, les directrices générales adjointes et les directrices et directeurs des services. Les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique* ou aux autres encadrements applicables seront tenues. Les comités se pencheront sur ces dossiers, lorsque cela fait partie de leur mandat.



### **Comité de gouvernance et d'éthique**

#### **Mises en candidature**

Monsieur Salvatore Mancini propose sa propre candidature.

Monsieur Normand Boisclair propose sa propre candidature et indique souhaiter agir comme responsable de ce comité.

Madame Cindy Dubuc propose sa propre candidature.

Monsieur Salvatore Mancini propose madame Angèle Latulippe.

#### **Acceptation ou refus de mise en candidature**

Madame Angèle Latulippe refuse sa mise en candidature.

#### **Résultat**

Messieurs Salvatore Mancini et Normand Boisclair ainsi que madame Cindy Dubuc sont désignés par acclamation.

### **Comité de vérification**

#### **Mises en candidature**

Madame Kim Laramée propose sa propre candidature.

Monsieur Arnaud Seigle-Goujon propose sa propre candidature et indique souhaiter agir comme responsable de ce comité.

Monsieur Francis Lafortune propose sa propre candidature.

Madame Élise Tremblay propose sa propre candidature.

#### **Résultat**

Tous sont désignés par acclamation.

### **Comité des ressources humaines**

#### **Mises en candidature**

Madame Josée Marc-Aurèle propose sa propre candidature.

Monsieur Jean-François Lortie propose sa propre candidature.

Monsieur Gilles Cazade propose sa propre candidature.

Madame Roukouchi Boicel propose sa propre candidature et indique souhaiter agir comme responsable de ce comité.

### **Résultat**

Tous sont désignés par acclamation.

### **Comité de révision**

#### **Mise en candidature**

Monsieur Francis Lafortune propose sa propre candidature et indique souhaiter agir comme responsable de ce comité.

Madame Lili-Marlène Pernet propose sa propre candidature.

Madame Marie-Ève Turcotte propose sa propre candidature.

Monsieur Jean-François Lortie propose sa propre candidature.

Madame Cindy Dubuc propose sa propre candidature à titre de substitut.

Madame Roukouchi Boicel propose sa propre candidature à titre de substitut.

Madame Angèle Latulippe propose sa propre candidature à titre de substitut.

### **Résultat**

Tous sont désignés par acclamation.

### **Comité consultatif sur le transport**

#### **Mise en candidature**

Monsieur Christian Descôteaux propose sa propre candidature et indique souhaiter agir comme responsable de ce comité.

Madame Lili-Marlène Pernet propose sa propre candidature.

### **Résultat**

Tous sont désignés par acclamation.

**CA-007-10-20** Il est proposé par monsieur Salvatore Mancini :

De désigner les membres, substituts et responsables suivants pour chacun des comités, et que leur mandat soit pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 :

**Comité de gouvernance et d'éthique**

- Monsieur Normand Boisclair (responsable)
- Monsieur Salvatore Mancini
- Madame Cindy Dubuc

**Comité de vérification**

- Monsieur Arnaud Seigle-Goujon (responsable)
- Madame Kim Laramée
- Monsieur Francis Lafortune
- Madame Élise Tremblay

**Comité des ressources humaines**

- Madame Roukouchi Boicel (responsable)
- Madame Josée Marc-Aurèle
- Monsieur Jean-François Lortie
- Monsieur Gilles Cazade

**Comité de révision**

- Monsieur Francis Lafortune (responsable)
- Madame Lili-Marlène Pernet
- Madame Marie-Ève Turcotte
- Monsieur Jean-François Lortie
- Madame Cindy Dubuc (substitut)
- Madame Roukouchi (substitut)
- Madame Angèle Latulippe (substitut)

**Comité consultatif de transport des élèves**

- Monsieur Christian Descôteaux (responsable)
- Madame Lili-Marlène Pernet

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**8.7 Utilisation des « résolutions en bloc »**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Les bonnes pratiques en matière de gouvernance visent à ce que le conseil d'administration discute de sujets stratégiques, ayant une valeur ajoutée pour l'organisme. Pour ce faire, il est souhaité qu'un maximum du temps des séances soit consacré à ces sujets plutôt qu'à





## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 20 h 15 la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

CH/lc